



- les poissons de fond sont aussi populaires : ces dernières années, la goberge de l'Alaska a détrôné en bonne partie les poissons de fond traditionnels comme la morue; les produits canadiens comme la sébaste, la sole et la merluche pourraient servir à booster les ventes;
- les produits surgelés et préemballés de présentation commode deviennent de plus en plus intéressants;
- le Royaume-Uni consomme de grandes quantités de saumon en conserve, mais les Allemands n'en achètent pour ainsi dire pas, bien qu'ils consomment beaucoup de thon en conserve; cette situation devrait être examinée;
- la perche de mer, espèce « sous-utilisée » au Canada, est une des favorites du consommateur allemand;
- les entreprises de fumage allemandes offrent un des rares marchés qui existent pour les filets abdominaux de poissons-castors (« Schiller-locken »).
- les revenus élevés et en hausse des Allemands font du pays un excellent marché pour le homard canadien et engendrent de bonnes perspectives pour des produits de luxe comme les crevettes, les crustacés ou le poisson d'eau douce; le Canada est un des plus gros fournisseurs de homard, mais un producteur relativement mineur de poisson d'eau douce, qui constitue environ 16 % du marché allemand; par ailleurs, les consommateurs à revenu moindre de l'Est du pays ont fait croître la demande de poissons moins onéreux.

## Accès au marché

Dans la plupart des cas, les exportateurs canadiens utilisent les services d'un agent ou d'un importateur allemand plutôt que d'exporter directement. Cette solution est recommandée en raison du système complexe de distribution en Allemagne et de la nécessité de respecter tous les règlements applicables. Le partenaire allemand devrait donner des conseils sur les questions réglementaires et, de fait, il assume la responsabilité de la conformité du produit importé aux lois allemandes. L'Union européenne perçoit des droits de douane élevés sur les fruits de mer : ils varient entre 2 et 22 %, selon le produit. Pour plusieurs espèces de poisson (dont le poisson-castor, la morue, les œufs de poisson, le foie de poisson et le surimi), l'UE a temporairement levé les droits d'importation.

Les Allemands connaissent de mieux en mieux la quantité et le genre de matériaux d'emballage utilisés et leurs répercussions sur l'environnement. D'après l'Arrêté du 12 juin 1991, les fabricants et les distributeurs sont tenus de reprendre les emballages utilisés sans frais et de prendre des dispositions pour leur recyclage ou leur réutilisation. Cette obligation est supprimée s'ils se joignent à un réseau national de cueillette. Les emballages visés par ce réseau portent un point vert. Le droit d'utiliser ce point vert est offert aux entreprises de l'intérieur de l'UE; les entreprises n'étant pas membres de l'UE ne peuvent obtenir ce droit qu'au moyen d'un contrat de licence conclu avec Duales System Deutschland AG, à Cologne : [www.gruener-punkt.de](http://www.gruener-punkt.de)

## Sources d'information

Foire alimentaire internationale ANUGA, du 13 au 17 octobre 2001, Cologne :  
<http://www.koelnmesse.de>

Télécopieur : (001-49-22) 1821-2574  
Courriel : [anuga@koelnmesse.de](mailto:anuga@koelnmesse.de)

Cette foire porte sur les principaux groupes de fruits de mer : aliments santé, restauration rapide, produits surgelés.

Afin d'aider les entreprises canadiennes qui souhaitent exporter en Allemagne, le gouvernement canadien a réuni des renseignements utiles sur son site internet, à <http://www.infoexport.gc.ca/sitemap-e.asp>

Autre source précieuse d'information : ExportSource, où figurent des noms de personnes-ressources et d'autres renseignements sur l'exportation <http://exportsource.gc.ca>

Pour obtenir plus d'information, contacter :

J. Peter Otto  
Agent commercial  
Consulat du Canada  
Benrather Strasse 8  
Düsseldorf  
ALLEMAGNE

Tél. : (011-49-211) 17-2170  
Télec. : (011-49-211) 35-9165  
Courriel : [jens-peter.otto@dfait-maeci.gc.ca](mailto:jens-peter.otto@dfait-maeci.gc.ca)